

Comment s'inscrire ?

- complétez et adressez un dossier de pré-inscription au CFPPA (*téléchargeable sur www.epl.valabre.educagri.fr*)
- Pour un public demandeur d'emploi, faire valider le projet de formation soit par :
 - * La mission locale si vous avez moins de 26 ans
 - * Pôle emploi si vous avez 26 ans et plus

Dans le cadre d'un congé individuel de formation (CIF) ou autre financement contactez le service formation continue .

2 sites possibles...



VALABRE

CAPA Travaux Paysagers

BPA Travaux d'Aménagements
Paysagers



MARSEILLE

BPA Travaux d'Aménagements
Paysagers

Pour en savoir plus, contactez-nous ...

Site de VALABRE

CFPPA d'Aix- Valabre / Marseille
Chemin du Moulin Fort
13548 GARDANNE cedex

Site de MARSEILLE

CFPPA d'Aix- Valabre / Marseille
Site de Marseille
89, Traverse Parangon
13008 MARSEILLE

SERVICE FORMATION CONTINUE
Mme EHLINGER : 04.42.65.78.65 – Fax : 04.42.58.46.67
E.mail : simone.ehlinger@educagri.fr



LA FORMATION CONTINUE

Aménagement Paysager



CFPPA d'Aix—Valabre / Marseille

Chemin du Moulin du Fort — 13548 GARDANNE Cedex

Site de Valabre : Tél : 04.42.58.46.41 / Fax : 04.42.58.46.67 Site de Marseille : Tél : 04.91.16.78.50 / Fax : 04.91.16.78.59

E.mail : cfppa.aix-valabre@educagri.fr Site internet : www.epl.valabre.educagri.fr



CAPA Travaux Paysagers

Niveau V

Site de Valabre

Objectif :

La formation professionnelle dispensée débouche sur un emploi d'**ouvrier jardinier** qui exécute des tâches suivant les directives qui lui sont données par l'employeur ou le responsable de l'entreprise.

Le métier :

Aménager, entretenir, les espaces verts ainsi que les jardins. Assurer également des semis, des plantations, de la tonte, du désherbage, des traitements, du terrassement ou encore l'entretien des réseaux d'irrigation, de la maçonnerie paysagère.

BPA Travaux d'Aménagements Paysagers

Niveau V

Site de Valabre

Site de Marseille

Objectif :

La formation professionnelle dispensée débouche sur un emploi d'**ouvrier hautement qualifié en jardins et espaces verts** qui exécute des tâches suivant les directives qui lui sont données par l'employeur ou le responsable de l'entreprise.

Le métier :

Concevoir, aménager, réaliser les différentes tâches inhérentes à l'entretien et à la création des jardins et espaces verts (taille, tonte, entretien des massifs, plantations, maçonnerie paysagère, arrosage intégré, débroussaillage).

Unités capitalisables 800 h en centre + 245 h en entreprise

Connaissances spécifiques et techniques nécessaire aux travaux paysagers (agronomie, climatologie, biologie végétale, protection des végétaux, reconnaissance des végétaux)

Travaux liés à l'aménagement et l'entretien des parcs et jardins

Mathématiques appliquées

Expression communication

Environnement économique et social, histoire, géographie

Fonctionnement de l'entreprise

Débroussaillage et irrigation

Après obtention du CAPA Travaux Paysagers, je pourrais travailler dans une entreprise de jardins espaces verts ou une collectivité territoriale. Je pourrais poursuivre mes études au CFPPA de Valabre en BPA Travaux d'Aménagements Paysagers, en BTSA Aménagements Paysagers.

Admission :

- * Etre âgée de plus de 16 ans
- * Etre demandeur d'emploi inscrit en Mission Locale ou Pôle Emploi
- * Avoir un niveau 5ème minimum
- * Satisfaire à un entretien de motivation et à des tests de pré-requis
- * Avoir un projet professionnel cohérent
- * Avoir une bonne résistance physique.

Unités capitalisables

800 h en centre + 345 h en entreprise

UC G1 : Expression communication
Mathématiques appliquées,
informatique

UC G2 : Droit du travail, comptabilité
économie

UC G3 : écosystème, interaction, risques

UC O1 : Biologie végétale, climatologie,
agronomie, protection des
végétaux, reconnaissance des
végétaux

UC O2 : Connaissances des matériaux de
chantier

UC S1 : Travaux d'entretien en espaces verts

UC S2 : Travaux de création en espaces verts

UC S3 : Les engins de terrassement

UCARE 1 : Défense de la Forêt contre l'Incendie

UCARE 2 : Tailles fruitières

Admission :

- * Etre âgée de plus de 18 ans
- * Etre demandeur d'emploi inscrit en Mission Locale ou Pôle Emploi
- * Bénéficier d'au moins une année d'expérience professionnelle
- * Satisfaire à un entretien de motivation et à des tests de pré-requis
- * Avoir un projet professionnel en aménagement paysager
- * Avoir une très bonne résistance physique.

Après obtention du BPA Travaux d'Aménagements Paysagers, je pourrais travailler dans une entreprise de jardins espaces verts ou une collectivité territoriale. Je pourrais poursuivre mes études au CFPPA de Valabre en BP Aménagements Paysagers, en BTSA Aménagements Paysagers.

La Rémunération :

- ◇ Demandeur d'emploi : rémunération possible (Pôle Emploi, ASP, RSA)
- ◇ Salarié en CDI, CDD : Congé Individuel de Formation (rémunération employeur)
- ◇ Autre possibilité : autofinancement